



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 8 septembre 2021

Réf. : 83ax22289

Concerne: Question parlementaire n°4935 du 6 septembre 2021 de Monsieur le Député André Bauler et de Monsieur le Député Gilles Baum

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 4935 du 6 septembre 2021 de Monsieur le Député André Bauler et de Monsieur le Député Gilles Baum concernant "Propagation de la dengue".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Paulette LENERT
Ministre de la Santé



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 4935 du 6 septembre 2021 de Monsieur le Député André Bauler et de Monsieur le Député Gilles Baum concernant "Propagation de la dengue".

La dengue est une maladie virale transmise essentiellement par les moustiques de l'espèce *Aedes albopictus*, ou moustique tigre (et accessoirement par *Aedes aegyptii*). On constate au niveau mondial régulièrement des épidémies de dengue en fonction notamment de la propagation des moustiques vecteurs. Typiquement les moustiques du genre *Aedes* sont peu présents en Europe avec cependant une recrudescence ces dernières années, due aux changements climatiques et aux transports internationaux de personnes et marchandises. En effet, les moustiques ont besoin de conditions climatiques favorables à leur développement et se propagent le long des voies de transports internationaux sous forme d'adultes (p.ex. dans les voitures ou bus) et sous forme d'œufs ou de larves dans certaines marchandises (p.ex. les pneus usés qui contiennent souvent de l'eau stagnante, site de ponte des moustiques).

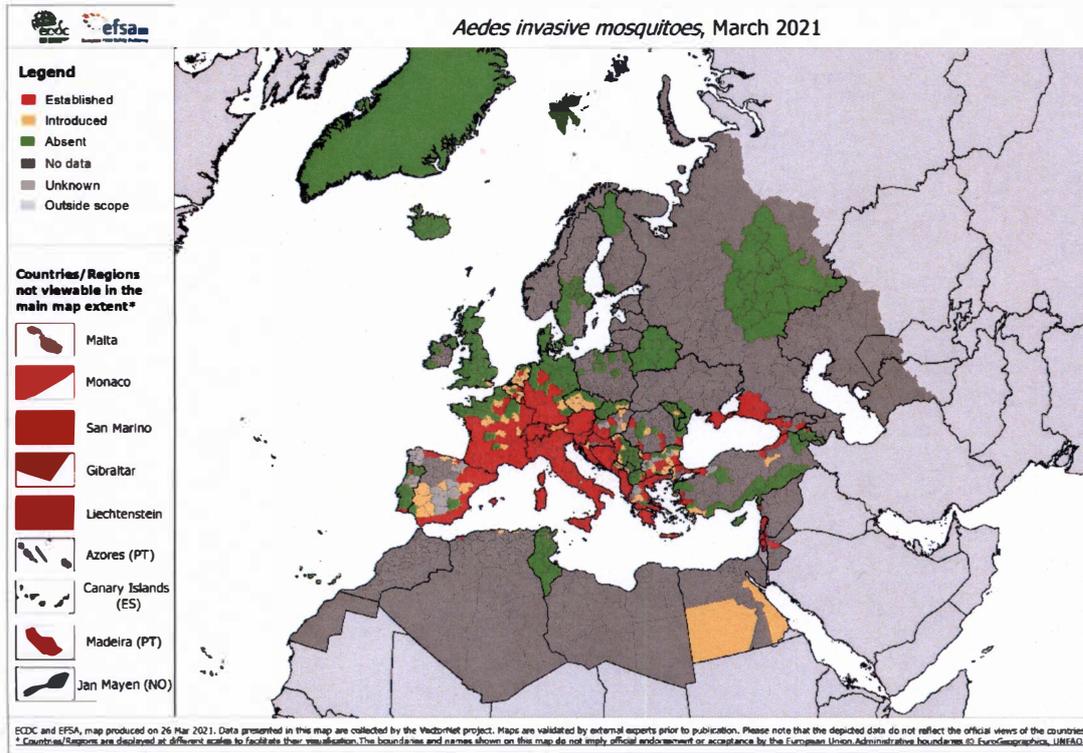
Le traitement de la dengue est essentiellement symptomatique, il n'y a pas de médicament antiviral spécifique. Tous les hôpitaux luxembourgeois, et notamment le Service national des maladies infectieuses (SNMI) au Centre Hospitalier de Luxembourg, sont bien préparés pour traiter les malades de dengue. On y hospitalise d'ailleurs régulièrement des voyageurs infectés qui retournent au Luxembourg après un voyage en zone d'endémie et qui sont pris en charge de préférence au SNMI. La surveillance de la maladie passe nécessairement par la surveillance du vecteur. Ainsi, au Luxembourg le « Naturmusée », en collaboration avec la Direction de la santé et un expert suisse de renommée internationale, est en train d'élaborer un « atlas des moustiques » dont la finalisation a été retardée par la pandémie Covid-19 mais dont la publication est prévue pour 2022. Le genre *Aedes* est bien présent au Luxembourg (voir carte 1 de l'ECDC en annexe), mais essentiellement l'espèce *Aedes japonicus* qui fut découverte la première fois en 2018 dans notre pays. Son pouvoir de transmission de virus est fort limité et elle ne constitue pas de réel risque sanitaire.

Le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) n'a pas encore été retrouvé chez nous (carte 2) mais a été détecté sur une aire d'autoroute proche en Belgique en août 2018. Un projet de surveillance ciblant *Aedes albopictus* a été réalisé par le « Naturmusée » en 2020 (Projet AIMSURV2020 dans le cadre du EU COST action CA17108 « *Aedes* Invasive Mosquitos ») sur deux aires d'autoroute au Luxembourg sans détecter le moustique. A l'avenir, il est envisagé d'instaurer un programme de surveillance permanent sur trois aires d'autoroute, une aire de transport de cargo multimodal, un terminus de bus internationaux et l'aéroport de Luxembourg.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'European Centre for Disease Control and Prevention (ECDC) prédisent en effet un risque de diffusion plus large de moustiques tropicaux en Europe dans les années à venir et ont décrit ce risque et les mesures possibles de contrôle notamment dans les documents « Regional framework for surveillance and control of invasive mosquito vectors and re-emerging vector-borne diseases 2014-2020 » (WHO Regional Office for Europe) et « Infectious diseases in a changing climate ». L'ECDC publie une mise à jour de la distribution du vecteur et des maladies associées au moins tous les 6 mois.

La lutte préventive contre la dengue se résume essentiellement à la réduction du vecteur, ce qui peut être obtenu par l'élimination des sites de ponte (c.à.d. des eaux stagnantes).

Carte 1: moustiques du genre *Aedes* en Europe



Carte 2: moustiques de l'espèce *Aedes albopictus* en Europe

